

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du Mardi 5 septembre 2017**

### **N° 17.09.**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 5 septembre 2017 à 20 heures 30, sous la Présidence de M. Michel D'AVENTURE, Maire (absents excusés, C. Cassou, A. Dewerd, D. Duvert, H. Jandea, JP Merle et A. Triboulet).

Est désigné secrétaire de séance, Antoinet Sébastien.

Après avoir adopté le compte rendu de la dernière séance et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjointes et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

### **REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE**

M. le Maire rappelle la décision de Maryline Joseph de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale pour raisons personnelles. Il explique qu'il convient de la remplacer au sein du syndicat intercommunal du Hameau de l'Eau Vive dans lequel elle siégeait. Le Conseil Municipal décide de désigner Mme JAMBON CROZAT Christel en qualité de déléguée suppléante. Concernant son remplacement dans les commissions de travail, M. le Maire propose de le reporter au mois prochain compte tenu du nombre d'absents ce jour.

### **OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la situation du budget peut faire état d'un décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes (subvention, TVA...), et qu'il est opportun de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Le Conseil Municipal, après délibéré, retient l'offre n° 201708-15782 du 10/08/2017 de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté et décide de contracter auprès de cet organisme une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € pour une durée de 1 an, au taux : T4M + une marge de 0.90% (au 10/08/2017 T4M = - 0.360 %), avec des frais de dossier de 0.20 %.

### **TRAVAUX EN COURS**

. Aménagement, sécurisation et mise en accessibilité de la rue de la Fontaine :

M. le Maire informe que l'entreprise GUINOT TP a réalisé les enrobés de la rue mi-août, sans interruption pendant la période estivale. En travaux supplémentaires, ont été réalisés les enrobés devant la salle des sports et une reprise vers la maison Favre. Il reste à terminer les abords, le béton désactivé sur les trottoirs et près du lavoir, puis le marquage au sol avec la pose de la signalétique et les espaces verts. M. le Maire note le très bon travail effectué par l'entreprise et le respect strict des délais.

. Travaux d'extension de l'Ecole Maternelle

M. le Maire rappelle au conseil que 14 candidats ont déposé une offre suite à la consultation de maîtrise d'œuvre pour ces travaux. Après présentation de l'analyse des offres des trois candidats auditionnés, M. le Maire fait part de sa décision d'attribuer, sur proposition de la commission MAPA, ce marché au cabinet ARC PHI Architecture – la Croze – 71220 Saint Bonnet de Joux - pour un montant de 40 108 euros H.T, missions complémentaires incluses. Cette construction se fera probablement en bois et avec un toit plat afin de prendre de la hauteur pour créer des puits de lumière. Une modification simplifiée du PLU pour les bâtiments publics sera alors à lancer, avec le concours de l'Atelier du Triangle pour un montant de 1500 € HT. Ces derniers nous ont conseillé de lancer cette procédure après la présentation de l'esquisse du projet, prévu fin septembre. L'Algéco sera à évacuer le temps des travaux (d'avril à décembre 2018), la salle de motricité sera déplacée en salle audio dans le bâtiment de l'ancienne garderie, de même que la sieste, ce qui nécessitera probablement la présence d'une personne supplémentaire.

. Travaux accessibilité salle des sports : M. Desroches explique que l'autorisation de travaux a été déposée fin juillet. M. Demoulin travaille actuellement à la rédaction du dossier de consultation des entreprises, pour une réalisation des travaux cette fin d'année. En 2018, il conviendra de lancer la troisième tranche de travaux prévue dans l'Ad'ap (salle polyvalente et mairie).

M. le Maire rappelle ensuite que le SDIS demande que soient élargies les deux portes existantes dans la salle de tennis afin de pouvoir autoriser la tenue du repas de la St Vincent en ce lieu. Il présente les devis retenus

de l'entreprise Bragigand pour la maçonnerie et JPS Fermeture pour la fourniture et pose des portes et raccordements électriques, ce qui porte cette opération à 11 406 € HT. Les crédits correspondants seront prévus par décision modificative au budget.

. Création d'un cheminement piéton Chemin de la Terre au Cluseau : ces travaux consistent à buser le fossé existant de la RD 17 à l'entrée de service des commerces avec une finition gravillonnée. Ils seront exécutés par l'entreprise Cortambert TP durant les vacances de Toussaint afin de ne pas gêner le bus scolaire.

. ZAC des Jyronnelles : M. le Maire informe le Conseil que M. Le Préfet, par arrêté préfectoral en date du 3 juillet 2017, a déclaré d'utilité publique, au profit du groupement OPAC de Saône et Loire / Sarl Chambaud, le projet d'aménagement de la ZAC des Jyronnelles.

### **ASSAINISSEMENT – Décision modificative n°01**

M. le Maire explique que la Police de l'Eau, pour émettre un jugement sur la conformité de notre système de collecte par temps pluvieux doit connaître précisément les rejets liés à ces épisodes pluvieux sur notre commune (et non les données de la commune voisine comme actuellement). Il est donc nécessaire d'installer un pluviomètre autonome avec enregistrement et transmission des données. Le coût de cette acquisition est de 3 453.27 € TTC. Le conseil donne son accord pour cet achat et l'inscription des crédits correspondants par décision modificative n°01.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

Mme Rodriguez informe que la rentrée des classes s'est bien déroulée, les effectifs sont :

#### **- Maternelle : 64 élèves**

- Petite Section : Nathalie Bertholomé, avec Laura Bernardin faisant fonction d'ATSEM : 22 élèves,
- Moyenne Section : Florence Jaunard, avec Julie Da Fré en ATSEM : 22 élèves,
- Grande Section : Océane Beau et Airelle Dubly avec Amélia De Faria en ATSEM : 20 élèves.

#### **- Primaire : 127 élèves**

- CP - Mme Françoise Pelletier : 22 élèves
- CE1- Mme Francine Oudot : 16 élèves
- CE1 - Mme Anne Marie Toutan : 16 élèves
- CE2 - Mme Christine Turlan (80%) complétée par Mme Dubly Airelle : 20 élèves
- CM1 - M. Renaud Audry : 25 élèves
- CM2 - M. Jean Pierre Lovato : 28 élèves. Pour assurer la direction, il est en décharge le lundi et le mercredi, et remplacé par Laura Guichard.

Trois Aides à la Vie Scolaire (AVS) interviennent également : Mme Goyon en classe de CE1, Mme Ciccui en CE2 et M. Spay en CM2.

#### **- Services péri scolaires**

Au restaurant scolaire, les effectifs sont toujours chargés avec 135 à 140 enfants accueillis chaque jour. Le règlement a bien été revu par l'association tant sur les modalités d'inscription, les tarifs que sur les modes de règlement. Majoritairement, les inscriptions sont régulières à la quinzaine ; très peu d'occasionnels.

#### **- Temps d'Activités périscolaire (TAP) :**

Le CLEM organise cette année encore, les TAP pour le compte de la commune. Pas de changement pour les élèves de maternelle et de primaire pour les classes de CE2, CM1 et CM2. La nouvelle organisation mise en place à la rentrée dernière pour les élèves de CP et CE1 avec trois jours de TAP de 15h30 à 16h30 est également reconduite, avec des activités plutôt de type centre de loisirs et des groupes animés par le même intervenant à l'année (possible pour 2 groupes avec Julie DA FRE et Adélaïde OTTO) ; par contre, le troisième groupe aura un intervenant différent chaque jour.

Pour les classes de CE2, CM1 et CM2 sont proposés des ateliers dessins, jeux, tennis, multisports, arts plastiques, ateliers créatifs, fresques, nutrition, musique ...

Mme Rodriguez rappelle que le Conseil devra se positionner très prochainement sur le devenir des TAP afin de consulter le Conseil d'Ecole et Comité de pilotage puis transmettre la décision à l'Education Nationale pour instruction.

### **RENOUVELLEMENT BAIL AVEC ORANGE**

M. Le Maire rappelle au Conseil que la Commune a loué à ORANGE, par bail signé le 16 avril 2008, la parcelle ZA 81 « les Chantoux » afin d'y édifier une station relais reliée aux réseaux électriques et de Télécommunication. Le terme de cette convention étant le 16 avril 2020, il convient de procéder, dès à présent, à son renouvellement. ORANGE propose l'établissement d'un nouveau bail, d'une durée de 12 ans renouvelable par période de 6 ans avec une dénonciation possible 24 mois avant la date d'expiration. Le loyer annuel est actualisé à 1 700 €. Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord de principe pour le renouvellement de ce bail aux conditions sus mentionnées.

### **OPERATION ZERO PESTICIDE**

M. le Maire rappelle que le 4 octobre 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour s'engager dans la démarche « Zéro pesticide » initiée par le Conseil Région de Bourgogne, en partenariat avec l'Europe et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. La charte conventionnelle d'engagement a été signée le 2 mai 2012. Un diagnostic des pratiques phytosanitaires a été établi par le cabinet ARTELIA en avril 2013, suivi d'un rapport de plan de gestion des espaces publics en mai 2013. Une nouvelle rencontre entre le cabinet, les services techniques et les élus en 2015 a permis de faire une synthèse des actions réalisées à N+2. Depuis cette date, la commune a toujours pour objectif de diminuer, voire de supprimer l'utilisation de pesticides dans les Zones Non Agricoles (ZNA), afin de protéger notre environnement et nos ressources en eau. Depuis 2014, le Service Technique de la commune n'utilise plus d'herbicides sur les surfaces espaces verts et ses différentes voiries. Seule l'enceinte du cimetière reste entretenue avec des herbicides. Pour atteindre les objectifs fixés, la Municipalité a déjà acheté en 2014 un réciprocatteur et deux desherbeurs thermiques en 2015/16. Afin d'optimiser le temps et les conditions de travail des agents, les investissements suivants sont envisagés :

- Une débroussailleuse PELLENC avec batterie LITHIUM sur laquelle se fixera une tête type CITY CUT d'un montant estimé de 2 515 € HT.
- Un desherbeur mécanique YVMO 70 cm d'un montant estimé de 2 900 € HT.

Ces dépenses sont susceptibles d'être financées à 80% par une aide de l'Agence de L'eau Rhône Méditerranée Corse. Le conseil municipal, après délibéré, autorise le maire à déposer la demande correspondante.

### **SIVOM DU BASSIN VERSANT DE LA PETITE GROSNE**

M. le Maire fait part au conseil que les travaux de curage de la rivière / amont - aval du pont rue Balvay / pourront commencer à partir du 7 octobre, délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à la déclaration loi sur l'eau déposée par le Syndicat.

### **TRAVAUX RD17**

M. le Maire informe le Conseil que la DRI, qui procède actuellement à la réfection de la RD17, nous a informé de sa volonté de supprimer le passage piétonnier de Colonges car celui-ci n'est plus réglementaire. Son installation a été faite, en 2014, avec l'accord du Conseil Départemental compte tenu de la dangerosité de la traversée de route par les élèves empruntant les transports scolaires. Le Conseil souhaite son maintien et M. le Maire doit rencontrer prochainement le responsable pour lui en faire part. Puis, après un tour de table, sont signalés certains aménagements jugés difficilement praticables, tels la suppression des petites bretelles pour tourner, la création de deux terre-pleins centraux aux Jyrondelles.

### **SYNDICAT DES EAUX DE LA PETITE GROSNE**

Mme Lemoigne s'est rendue ce jour au comité du syndicat, au cours duquel ont été évoqués les problèmes de trésorerie rencontrés suite au changement de logiciel de Suez, qui ont entraîné une interruption des travaux. Des discussions sont en cours sur le montant des pénalités de retard. Pour Prissé, est prévu le renouvellement d'un tronçon à Chevigne, le long du TGV, estimé à 95 000 €. Est également recensé le

tronçon « rue de la poste et rue du quart » du fait des travaux d'assainissement prévus. Le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2016 a été adopté : tarifs inchangés avec 2.53 € le m3 et une consommation moyenne de 94 m3/abonnés ; il sera adressé à chaque commune.

### **PARC MUNICIPAL**

M. Le Maire informe le conseil que de nombreuses incivilités, (bruits nocturnes, vitesse excessive, dérapages, dégradations diverses ...) ont eu lieu cet été au parc. Les riverains sont excédés et la sécurité des usagers mise en danger. Les forces de l'ordre préconisent la prise d'un arrêté municipal interdisant les rassemblements portant atteintes à l'ordre public, de 22 h à 6 h par exemple, afin de leur donner plus de moyens lorsqu'ils interviennent, et l'installation d'une surveillance par vidéo caméra afin de limiter ces nuisances. Sur ce point, Mme Jambon Crozat explique que l'installation d'une caméra devant leur terrasse a permis de stopper les dégradations commises sur leur mobilier.

### **DIVERS**

. M. Sey indique que les jeux du parc ont été clôturés cet été, cet aménagement donne entière satisfaction et plus de sécurité aux utilisateurs.

***Prochain Conseil le mardi 3 octobre 2017 à 20h30***

*Séance Levée à 22 h 50.*